

Pièce n°5.3 : Règlement graphique
 Echelle 1-2 000e - Villegagnon

Vu pour être annexé à la délibération du 4 juillet 2017

Le Maire

Délibération prescrivant le PLU du 21 février 2013
 Délibération arrêtant le projet de PLU du 25 octobre 2016
 Délibération approuvant le PLU du 4 juillet 2017

Droit de Préemption Urbain établi sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU par délibération du 4 juillet 2017



Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets
 9 Rue du Château Mouzin - 51 420 Cernay-les-Reims
 www.mt-projets.com - 06.25.48.45.65 / 06.62.23.36.79

Légende

- Limites des zones
- Espace Boisé Classé
- Limites communales

- UA : Zone urbanisée bâti ancien
- UB : Zone urbanisée bâti récent
- UJ : Zone naturelle à vocation de jardins
- 1AU : Zone à urbaniser

- A : Zone agricole
- AC : Zone agricole à vocation de carrière
- Ao : Zone agricole inconstructible
- AZh : Zone agricole à dominante humide

- N : Zone naturelle stricte
- NC : Zone naturelle à vocation de carrière
- NE : Zone naturelle à vocation d'équipements de loisirs
- NZh : Zone naturelle à dominante humide

